

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

L'an 2019, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUIZA, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de COUIZA sous la Présidence de Monsieur Jacques HORTALA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Nombre de conseillers présents : 10 + 3 procurations.

- Etaient présents : HORTALA Jacques, QUIEF Jean-Paul, DENARNAUD Jean-Claude, CERUTTI Mireille, THOREAU Josiane, SEBILLE Marie, CHOURREU Daniel, ESCACH Estelle, RUIZ Frédéric, CASTEL Colette.
- Procuration :
 - PLANEL Régis a donné procuration à QUIEF Jean-Paul
 - RIVEREA Karine a donné procuration à RUIZ Frédéric
 - MARTROU Michel a donné procuration à HORTALA Jacques
- Absent excusé : ALANDRY Marisa

Secrétaire de séance : RUIZ Frédéric

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 14/03/2019.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Daniel CHOURREU qui vient de subir une intervention chirurgicale récemment et il le remercie d'être présent à la réunion pendant sa convalescence.

Il souhaite également un prompt rétablissement à Monsieur Claude Thoreau époux de Madame Josiane THOREAU qui vient aussi de subir une intervention.

ORDRE DU JOUR

1 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Les subventions aux associations proposées pour l'année 2019 sont les suivantes :

ASSOCIATION	Montant attribué	Subv. exceptionnelle
Culture éducation		
ASCEP (école primaire)	1 000	
Coop. Ecole Maternelle	1 000	250
Pitchouns de la Salz	150	
Foyer Collège	1 050	
UNSS Collège	750	

sports		
Amicale Anciens du COC	150	
Amicale Sapeurs pompiers	300	
Cantarelha	400	
COC Cyclo	300	300
COC Pétanque	500	
COC Tennis	500	
COES	2 700	
Culturisme	150	
Esperanza Tango	150	
Gymnastique volontaire	250	
Hand Ball	300	
ARPA (Rugby)	500	
Société de Chasse	200	
Société de Pêche	400	
ski Club Couiza - Espérazza	100	
Autre Association Couiza		
Age Vermeil	150	
FNACA	150	
Associations extérieures		
AFDAIM	50	
artistes à suivre	150	
Assoc, Forestière Aude	25	
Aude claire	50	
BTP CFA	278	
Dépassons le Handicap	50	
FNATH	50	
Jeunes Sapeurs Pompiers	150	
Ligne Ferroviaire	50	
Lud'Aude	100	
Foire Missègre (Clé des champs)	50	
Salicorne	150	
Fêtes et cérémonies		
comité des fêtes	3 000	
total	15 303	550

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité, avec le souhait que les associations participent aux manifestations locales et patriotiques de la commune.

2 – FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire renouvelle sa volonté et celle du Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts locaux. Il propose donc les taux suivants qui sont identiques à ceux de l'année dernière :

- Taxe d'habitation = 10.47 %
- Foncier bâti = 38.34 %
- Foncier non bâti = 124.78 %

Monsieur Jean-Paul QUIEF ajoute que les bases ont été réévaluées cette année, mais qu'elles sont fixées par les services fiscaux.

M. le Maire procède au vote : les taux d'imposition des taxes directes locales tels qu'ils ont été proposés pour 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Cette délibération sera notifiée à l'administration fiscale.

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 M14

Monsieur le Maire précise que c'est le dernier vote du budget prévisionnel pour ce mandat et donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF.

M. QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif M 14 pour l'exercice 2019.

Il rappelle qu'une réunion de la commission finance a déjà eu lieu la semaine dernière au cours de laquelle les prévisions budgétaires ont été présentées dans le détail.

Le Budget prévisionnel 2019 présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 508 854.70	1 300 943.00
Résultat de fonctionnement		207 911.70
TOTAL Fonctionnement	1 508 854.70	1 508 854.70

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	481 609.71	540 222.42
Restes à réaliser	112 785.73	36 584.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		17 589.02
TOTAL INVESTISSEMENT	594 395.44	594 395.44
TOTAL DU BUDGET	2 103 250.14	2 103 250.14

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget prévisionnel 2019 M14 tel qu'il a été présenté, avec une volonté de gestion rigoureuse du Fonctionnement et un volume d'Investissement significatif pour améliorer le village et le rôle économique de notre collectivité.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF M49 2019

M. Jean-Paul QUIEF garde la parole pour la présentation du Budget primitif 2019 du service Eau et Assainissement qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	344 349.13	225 621.38
Résultat de fonctionnement		118 727.75
TOTAL Fonctionnement	344 349.13	344 349.13

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	26 340.07	124 551.72
Restes à réaliser	98 229.90	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		18.25
TOTAL INVESTISSEMENT	124 569.97	124 569.97
TOTAL DU BUDGET	468 919.10	468 919.10

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF 2019 M49.

5 – TARIS DE L'EAU 2019

TARIFS DE L'EAU 2019

Distribution eau Potable		
Redevance eau	1,54	
Redevance prélèvement	0,03	
Assainissement		
Redevance assainissement	1,44	
Organismes publics (Agence de l'Eau)		
Redevance pollution	0,27	
Red, modernisation réseaux	0,15	
Total	3.43	/ m3 d'eau
Abonnement (Partie fixe)	30	/compteur

Monsieur le Maire fait remarquer que les tarifs restent identiques à ceux de l'année précédente et que le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 2014 avec la distribution d'une eau de qualité.
Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

6 – REFECTION DE VOIRIE : CHEMIN DE JAFFUS : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de « REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE au Lieu-dit Les Patiasses – Jaffus » qui est en cours d'étude.

Le bureau d'étude OPALE a été choisi pour réaliser la maîtrise d'œuvre de cette opération et a préparé le cahier des charges.

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier et donne son accord à l'unanimité pour lancer la consultation des entreprises.

7 – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Depuis plusieurs mois, la fédération nationale des communes forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'ONF.

Le contrat d'objectifs et de performances 2016-2020 signé entre l'Etat, la Fédération Nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF) prévoyait d'engager des discussions pour examiner la faisabilité de cette mesure, mais il n'a jamais été question que celle-ci soit mise en œuvre sans l'accord de la fédération.

Le conseil d'administration de la fédération a voté 2 fois contre cette mesure qui affecte de manière significative le budget des communes en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois et en contrevenant à leur libre administration.

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- **DECIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- **DECIDE** de soutenir pleinement la lettre du Président du PETR HVA envoyée à Monsieur le Préfet sur ce sujet (cf lettre du 08/04/2019).

8 – QUESTIONS DIVERSES

1 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe que suite aux propositions d'avancement de grades qui ont reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 14 mars 2019, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de nommer les agents promus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs de la commune de COUIZA comme suit :

A compter du 1^{er} juin 2019, dans la Catégorie C

Emplois créés	Emplois supprimés
2 postes d'Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2 postes d'Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles

Et fixe le taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables à 100%.

2 – Convention de servitude ENEDIS

Monsieur le Maire expose que la Société ENEDIS souhaite obtenir un droit de passage sur les terrains référencés AO 43 et AL 3 appartenant à la commune de COUIZA afin d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 65 mètres.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de servitude proposée par la Société ENEDIS.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce droit de passage et autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle a été présentée.

3 – Autorisation à défendre dans un contentieux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'accident qui était survenu à un cycliste en aout 2015 sur une voie communale interdite à la circulation.

Cette personne a saisi le Tribunal Administratif de Montpellier à l'effet d'obtenir une expertise médicale.

Monsieur le Maire propose que la commune soit représentée et défendue par l'avocat de l'assurance de la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à ester en justice. Il désigne le cabinet d'avocats AUDOIN Philippe à MONTPELLIER, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

4- informations

Le tour de France passera à Couiza le 21 juillet : la route RD 118 sera bloquée de 6H00 à 14h00.

Apéro-jazz : programmation sur 5 jeudis à partir du 18 juillet. Organisé par la Mairie et la Communauté de Communes.

La Société HVTEL a décidé de s'implanter à COUIZA dotée de 5 emplois.

Un tour de table effectué et plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire et lève la séance à 20h00.

Vu le Maire
Jacques HORTALA